



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Déclaration d'identification établie selon le modèle validé par la directrice de l'INAO le 20 décembre 2024

Document à transmettre à votre ODG au plus tard à la date suivante :

AOC vins tranquilles : production de raisin ⇒ 31/07 ; **vinification** ⇒ 30/09 ; **élevage, conditionnement** ⇒ 1 mois avant le début de l'activité.

AOC et IG Marcs et fines : Matière première (apporteur, producteur, vinificateur) ⇒ 30/09 ; **distillation, élevage, conditionnement** ⇒ 1 mois avant le début de l'activité.

IGP Coteaux Burgonds + Yonne : production de raisin ⇒ 15/05 ; **vinification** ⇒ 01/08 ; **élevage, conditionnement** ⇒ 1 mois avant le début de l'activité.

AOC vins effervescent : au plus tard à la date butoir de dépôt de la déclaration d'affectation parcellaire ou déclaration d'intention de production

Si vous avez plusieurs ODG, vous l'envoyez à l'ODG de votre choix

AOC, IGP ET IG

Les cahiers des charges concernés en vigueur et leurs éventuelles mises à jour sont disponibles sur le site Internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr

Les plans de contrôles en vigueur et leur éventuelles mises à jour sont disponibles sur le site internet de l'OC www.siqocert.fr

Le plan de contrôle de l'AOC Crémant de Bourgogne est disponible sur le site www.extranet.cremantbourgogne.fr

Date de réception par l'ODG :

Date de validation par l'ODG :

DECLARATION D'IDENTIFICATION INITIALE

Articles : D644-1 (pour les AOC) et D646-2 (pour les IGP) du code rural et de la pêche maritime

RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATEUR

Identité de l'opérateur¹

Raison sociale :

N° SIRET : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

N° EVV (C.V.I.) : obligatoire si vinificateur _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

N° PPM : obligatoire si bailleur _/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

N° d'accise :

Adresse du siège social :

.....
.....

Code Postal : _/_/_/_/_/_ / Commune :

Tél : Fax : Portable :

E-mail :

Nom, prénom du/des responsable(s) de l'entreprise et qualité :

.....

Demandes complémentaires :

Si vous avez un ou des bailleurs à métayage, indiquer leur(s) nom(s) et N° PPM :

.....

Si vous avez un ou des métayers, indiquer leur(s) nom(s) et N°EVV (C.V.I.) :

.....

Si vous êtes apporteurs de raisins ou de moûts à un tiers, préciser le nom des caves coopératives ou des acheteurs :

.....

¹ **Identité de l'opérateur** : on appelle « opérateur » toute personne qui participe effectivement aux activités de production, transformation ou d'élaboration de l'AOC de l'IGP et de l'IG : producteur de raisin, vinificateur, éleveur ou conditionneur. En cas de métayage, l'exploitant et le propriétaire font chacun une déclaration d'identification.

Appellation(s) ou IGP ou IG produite(s) et Activité(s) de l'opérateur (pages 2 et 3)

(Mettre une croix dans les cases correspondantes pour lesquelles vous souhaitez être habilité)

AOC	PRODUCTION DE RAISINS	VINIFICATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT		PRODUCTION DE RAISINS	VINIFICATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT
ALOXE-CORTON					MAZIS-CHAMBERTIN				
AUXEY-DURESSES					MAZOYERES-CHAMBERTIN				
BATARD-MONTRACHET					MERCUREY				
BEAUNE					MEURSAULT				
BIENVENUE BATARD-MONTRACHET					MONTAGNY				
BLAGNY					MONTHELIE				
BONNES-MARES					MONTRACHET				
BOURGOGNE					MOREY-SAINT-DENIS				
BOURGOGNE ALIGOTE					MUSIGNY				
BOURGOGNE PASSE-TOUT-GRAINS					NUIT-SAINT-GEORGES				
BOUZERON					PERNAND-VERGELESSES				
CHAMBERTIN					POMMARD				
CHAMBERTIN-CLOS DE BEZE					POUILLY-FUISSE				
CHAMBOLLE-MUSIGNY					POUILLY-LOCHE				
CHAPELLE-CHAMBERTIN					POUILLY-VINZELLES				
CHARLEMAGNE					PULIGNY-MONTRACHET				
CHARMES-CHAMBERTIN					RICHEBOURG				
CHASSAGNE-MONTRACHET					ROMANEE-CONTI				
CHEVALIER-MONTRACHET					ROMANEE-SAINT-VIVANT				
CHOREY-LES-BEAUNE					RUCHOTTES-CHAMBERTIN				
CLOS DE LA ROCHE					RULLY				
CLOS DE TART					SAINT-AUBIN				
CLOS DE VOUGEOT					SAINT-BRIS				
CLOS DES LAMBRAYS					SAINT-ROMAIN				
CLOS SAINT-DENIS					SAINT-VERAN				
CORTON					SANTENAY				
CORTON-CHARLEMAGNE					SAVIGNY-LES-BEAUNE				
COTE DE BEAUNE					VEZELAY				
COTE DE BEAUNE VILLAGES					VIRE-CLESSE				
COTE DE NUITS-VILLAGES					VOLNAY				
COTEAUX BOURGUIGNONS					VOSNE-ROMANEE				
CRIOTS BATARD-MONTRACHET					VOUGEOT				
ECHENZEAUX					BEAUJOLAIS				
FIXIN					BROUILLY				
GEVREY-CHAMBERTIN					CHENAS				
GIVRY					CHIROUBLES				
GRANDS-ECHENZEAUX					COTE DE BROUILLY				
GRIOTTE-CHAMBERTIN					FLEURIE				
IRANCY					JULIENAS				
LA GRANDE RUE					MORGON				
LA ROMANEE					MOULIN A VENT				
LA TACHE					REGNIE				
LADOIX					SAINT-AMOUR				
LATRICIERES-CHAMBERTIN					CHABLIS				
MACON					CHABLIS GRAND CRU				
MARANGES					PETIT CHABLIS				
MARSANNAY									

AOC

	PRODUCTEUR DE RAISINS	PRODUCTEUR DE MOÛTS	VINIFICATEUR DE VIN DE BASE	ELABORATEUR / DONNEUR D'ORDRE	ACHETEUR DE VIN SUR LATTE	NEGOCIANT
BOURGOGNE MOUSSEUX						
CREMANT DE BOURGOGNE						

AOC

	PRODUCTION DE RAISINS	VINIFICATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT
COTE D'Auvergne				
COTE DU FOREZ				
COTE ROANNAISE				
COTEAUX DU LYONNAIS				
SAINT POURCAIN				

IGP

	PRODUCTION DE RAISINS	VINIFICATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT
COTEAUX DE L'AUXOIS				
PUY DE DOME				
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE				
SAONE ET LOIRE				
URFE				
YONNE				

FINES ET MARCS

	APPORT DE MATIERE PREMIERE	DISTILLATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT
Fine de Bourgogne				
Marc de Bourgogne				

IG

	PRODUCTION DE RAISINS	VINIFICATION	DISTILLATION	ELEVAGE	CONDITIONNEMENT
MARC D'Auvergne					

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- En cas de vente en moûts (sans vinification), préciser le lieu de pressurage :

Prestataire : préciser nom et adresse

.....

Pressurage par nos soins : préciser adresse et type de pressoir :

.....

- En cas de reprise d'une structure existante : Indiquer l'ancienne raison sociale et N° de CVI et/ou SIRET :
-

Reprise partielle

Reprise en intégralité :

Si reprise des stocks vrac : fournir un état des stocks repris avec appellations, millésimes, volumes (DRM, etc.)

LIEU DE VINIFICATION ET DE STOCKAGE

Renseignement obligatoire pour que votre déclaration d'identification soit recevable pour les activités :

- ▶ Vinification
- ▶ Conditionnement
- ▶ Élevage
- ▶ Distillateur (si distillation ambulante, préciser)

CAPACITE DE CUVERIE (obligatoire) : Hectolitres

CHAI 1: (Préciser la ou les activités liées au lieu exemple: vinification)

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Portable :

E-mail : Capacité de cuverie :

Si ce chai est partagé avec un ou plusieurs autres opérateurs, préciser la raison sociale et le N° de CVI :

.....

CHAI 2: (Préciser la ou les activités liées au lieu exemple: conditionnement)

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Portable :

E-mail : Capacité de cuverie :

Si ce chai est partagé avec un ou plusieurs autres opérateurs, préciser la raison sociale et le N° de CVI :

.....

Si vous avez d'autres chais, les mentionner sur une feuille vierge avec les mêmes renseignements que ci-dessus et la joindre à cette déclaration d'identification.

Contacts spécifiques :

Veillez préciser si des coordonnées diffèrent de celle indiquées ci-dessus pour les besoins spécifiques (exemple comptabilité, prélèvements etc.)

SERVICE SPECIFIQUE	NOM DU CONTACT	TELEPHONE	MAIL

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

* Je m'engage à :

Pour les opérateurs membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations, les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification) :

- Respecter les conditions de production et fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahier(s) des charges ;
- Réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles internes et à ceux prévus par le plan de contrôle ;
- Supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés ;
- Informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production.

Pour les opérateurs non membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations, les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification) :

- Respecter les conditions de production et fournir les documents déclaratifs définis par le ou les cahier(s) des charges ;
- Réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles prévus par le plan de contrôle ;
- Supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés ;
- Informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production ;

* J'accepte de participer aux contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG ou des ODG (selon les appellations ou les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification)²

* Je prends acte que la présente déclaration vaut acceptation :

- De figurer sur la liste des opérateurs habilités ;
- De la communication de données nominatives me concernant à l'ODG ou des ODG, à l'organisme de contrôle agréé et à l'INAO.
- Je suis informé(e) que je dispose d'un droit d'accès à ces données et du droit de les faire rectifier en contactant l'un ou les ODG concernés par votre identification.

* Je certifie que les informations renseignées dans le présent formulaire ainsi que la ou les annexes jointes sont exactes.

Fait à :

Le :

Nom et signatures du/des responsables de l'entreprise ou de son représentant :

.....

Cachet(s) éventuel(s) de l'entreprise :

Signature(s) :

La déclaration d'identification doit être établie en 2 exemplaires, dont l'un est conservé par l'opérateur

Documents à fournir :

- *Fiche CVI (relevé parcellaire validé par le service des douanes) où doit figurer l'écartement pieds/rangs (pour les producteurs ou apporteurs sauf pour les bailleurs).*
- *Descriptif des caractéristiques de l'alambic pour les distillateurs*

Tout dossier incomplet et/ou non signé ne pourra être pris en compte.

En cas de modification concernant la présente identification, celle-ci doit obligatoirement être signalée à votre ODG avant le début de l'activité (délai en première page de ce formulaire), une déclaration d'identification préremplie est à votre disposition auprès de votre ODG ou de votre OC.

²Engagement : pour les opérateurs non membres de l'Organisme de Défense et de Gestion ou des Organismes de Défense et de Gestion (selon les appellations ou les IGP ou les IG produites pages 1, 2 et 3 de cette déclaration d'identification), vous avez la possibilité de refuser le contrôle interne lors de la prise de rendez-vous de l'ODG. Dans ce cas, le contrôle sera effectué en contrôle externe à votre charge.